

## Résumé

- Le système électoral actuel ne représente pas fidèlement les Canadiens et doit être corrigé ou modifié d'ici les prochaines élections.
- Le présent système uninominal majoritaire à un tour favorise une forme de politique partisane et contradictoire, et donne aux Canadiens l'impression que leur vote est inutile et que leurs intérêts ne sont pas représentés.
- Changer le système actuel par un scrutin à représentation proportionnelle mixte assurera aux Canadiens une représentation politique précise et résorbera la désaffection de l'électorat.
- En optant pour un scrutin à représentation proportionnelle mixte, les Canadiens auront des élections qui représenteront mieux leurs intérêts et un gouvernement qui mettra l'accent sur la collaboration plutôt que sur la partisanerie.

## Enjeu

1. Le gouvernement s'est engagé à proposer un nouveau système électoral d'ici les prochaines élections qui représentera mieux l'électorat.

## Recommandation

2. Il est recommandé que la ministre des Institutions démocratiques légifère et adopte un scrutin à représentation proportionnelle mixte d'ici le 19 avril 2017.

3. Il est également recommandé que le tableau de financement ci-dessous soit approuvé :

Année	2	3	4	5	Total
\$ (en millions)	2,73	3,64	0,91	91	10,01
AP	15	20	5	5	55

## Motivations

4. La réforme électorale est un problème urgent, avec l'appui du public, qui doit être réglé d'ici les prochaines élections afin de représenter de façon équitable et précise les Canadiens par des moyens démocratiques. Depuis 2003, les Canadiens poursuivent des discussions officielles sur la réforme électorale. En 2015, les Canadiens ont élu un gouvernement qui a fait campagne sur la réforme électorale.

5. On a souvent reproché au système électoral actuel au Canada, le système uninominal majoritaire à un tour, de « gaspiller des votes » qui renforce à l'apathie de l'électorat et à créer de « fausses majorités » au sein des gouvernements, faisant en sorte qu'un parti peut obtenir 50 % des sièges à la Chambre des communes sans que 50 % des Canadiens l'appui. Le gouvernement actuel s'est engagé à modifier le système uninominal majoritaire à un tour par un système électoral plus représentatif d'ici les élections fédérales de 2019, afin de former un gouvernement ouvert et transparent et de redonner confiance aux Canadiens dans les institutions publiques.

6. Ce qu'il en coûte pour maintenir ce système électoral est bien supérieur aux avantages. Les plaintes relatives au système uninominal majoritaire à un tour portent sur les votes gaspillés et les fausses majorités, mais aussi sur le fait qu'il contribue à la sous-représentation des femmes et des minorités, favorise des votes stratégiques et facilite les affrontements en fonction de l'affiliation politique. Le gouvernement actuel s'est engagé à réduire la partisanerie et donner aux Canadiens une voix plus forte à la Chambre des communes. Les arguments contraires pour conserver le système uninominal majoritaire à un tour est qu'il est simple à utiliser et à comprendre, qu'il crée une opposition cohérente pour le gouvernement, qu'il offre aux électeurs des choix très clairs et qu'il permet souvent d'élire des gouvernements majoritaires et unipartites.

7. Ce système électoral est en place depuis les premières élections fédérales canadiennes qui ont eu lieu en 1867. En 1921, de nouveaux partis politiques ont été formés et le Canada est passé d'un système bipartite à un système multipartite. Le système multipartite n'est pas très efficace dans un scrutin uninominal majoritaire à un tour, et annule certains aspects positifs du système électoral. Le système multipartite canadien signifie que nous élisons souvent des gouvernements minoritaires ou de coalition malgré le système uninominal à un tour. À l'opposé, les systèmes à représentation proportionnelle sont utilisés avec succès ailleurs au Commonwealth et représentent une option viable pour l'avenir électoral au Canada. La ministre des Institutions démocratiques peut créer un nouveau scrutin à représentation proportionnelle mixte, puisque le ministère et le Comité spécial sur la réforme électorale jouissent d'une expertise suffisante pour prendre une décision éclairée au nom des Canadiens.

### **Approche et options proposées**

8. En adoptant un scrutin à représentation proportionnelle mixte, le gouvernement actuel permettra aux Canadiens d'être mieux représentés. Le Canada doit créer son propre système qui lui permettra de le personnaliser en fonction de ses besoins plutôt que de copier celui en place dans un autre pays. Le système proposé favorisera la création de nouvelles circonscriptions électorales superposées aux circonscriptions actuelles pour faciliter les deux votes exigés par un scrutin à représentation proportionnelle mixte. Les bulletins pour le représentant local et le parti fédéral seront des bulletins de vote hiérarchisés pour résoudre le problème des votes gaspillés en cours dans le système actuel. Puisque le système facilite les élections multipartites, la partisanerie créée dans un scrutin uninominal à un tour n'a pas place dans un scrutin à représentation proportionnelle mixte. Le scrutin à représentation proportionnelle mixte réglera le problème de la sous-représentation des femmes et des minorités à la Chambre des communes en créant des critères pour la diversité des candidats proposés par les partis.

9. Comme solution de rechange au scrutin à représentation proportionnelle mixte, un système électoral à représentation proportionnelle est une approche beaucoup plus simple. Dans un tel système, les citoyens votent pour le parti de leur choix et les députés sont choisis à partir des listes du parti et les sièges sont répartis par rapport à leur part des suffrages exprimés. Ce système permet une plus grande diversité et une plus grande représentation des minorités au sein du Parlement. Les systèmes de représentation proportionnelle et le taux de participation sont liés; par conséquent, ce système peut résorber une certaine désaffectation de l'électorat canadien. L'infrastructure actuelle

ne fonctionnerait pas dans un système de représentation proportionnelle et le Canada devrait créer un système entièrement nouveau. Les systèmes électoraux à représentation unique ont tendance à perdre de vue les problèmes locaux puisque les circonscriptions sont grandes et qu'il n'y a aucun représentant local.

10. Un scrutin préférentiel pourrait être mis en place au Canada, utilisant l'infrastructure existante, ce qui est donc l'option la plus abordable. Ce système ferait disparaître les fausses majorités émanant d'un système uninominal majoritaire à un tour. L'Australie utilise une variante de ce système pour les élections nationales et étatiques, et il s'agit du système que le Royaume-Uni a proposé d'adopter en 2011. Ce système a des appuis au Commonwealth. Il est simple à comprendre, mais il appelle le vote stratégique et le seul avantage est de faire disparaître les fausses majorités.

Dans un scrutin préférentiel pur, les Canadiens seraient quand même mal représentés au fédéral.

11. L'adoption d'un scrutin préférentiel serait un processus simple pour les Canadiens; il utiliserait l'infrastructure existante, réduisant considérablement les coûts de sa mise en application. Le scrutin préférentiel et le scrutin à représentation proportionnelle mixte nécessitent un changement de paradigme dans la politique canadienne, car, malgré qu'ils partagent quelques similitudes avec notre système actuel, ils nécessitent une nouvelle infrastructure pour fonctionner convenablement. Bien que le scrutin préférentiel et le scrutin à représentation proportionnelle mixte peuvent coûter plus cher en temps et en argent que le scrutin préférentiel, ils sont plus complexes, assureront une meilleure représentation à la Chambre des communes et rempliront le mandat du ministre des Institutions démocratiques. La création d'un nouveau scrutin à représentation mixte au Canada, les Canadiens pourraient bénéficier d'une représentation proportionnelle et d'un scrutin préférentiel sans les coûts associés aux deux puisque ce scrutin réglerait à la fois le problème de la représentation locale du système de représentation proportionnelle et la grande simplicité d'un scrutin préférentiel.

12. Le tableau de financement illustré à la section précédente propose 55 nouveaux employés sur une période de 5 ans. Ces effectifs sont nécessaires pour mettre en place le nouveau système électoral, aider Élections Canada à organiser les élections de 2019, mener une analyse de suivi après les élections et fournir du soutien pendant deux ans suivant les élections pour utiliser les résultats de l'analyse et personnaliser le système électoral. Le tableau de financement vise à comptabiliser le coût de la mise en œuvre plutôt que les coûts visant à l'application ou à la maintenance du nouveau système électoral.

### **Facteurs à prendre en considération**

13. Changer le système électoral au Canada par un scrutin à représentation proportionnelle mixte exige que les principaux intervenants collaborent entre eux. Les provinces canadiennes s'intéressent de très près au système électoral fédéral du Canada. Cinq des treize provinces et territoires ont créé des comités officiels qui scrutent la réforme électorale sur la scène provinciale. L'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique a annoncé en 2014 que la province tenterait de modifier le système uninominal à un tour. En 2007, le Secrétariat du nouveau démocratique, établi en Ontario, a recommandé

d'adopter un scrutin à représentation proportionnelle mixte. La Commission sur le futur électoral de l'Île-du-Prince-Édouard a tenté d'adopter un scrutin à représentation proportionnelle mixte en 2005. Le rapport du directeur général des élections au Québec et la publication *Un gouvernement responsable, un gouvernement qui rend des comptes* du gouvernement du Nouveau-Brunswick ont recommandé en 2007 d'adopter un scrutin à représentation proportionnelle mixte.

14. Bien que le scrutin à représentation proportionnelle mixte n'a pas obtenu la majorité du vote populaire en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, il a reçu un fort appui dans les autres rapports provinciaux et fédéral. Le système électoral actuel suscite la grogne dans les provinces. Même si l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Yukon, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas mené d'enquêtes provinciales, plus de 75 % des Canadiens ont été sensibilisés aux rapports provinciaux sur la réforme électorale. Aux élections fédérales de 2015, le Parti libéral a remporté une majorité des sièges à la Chambre des communes après une campagne faite sur la promesse sur la question de la réforme électorale fédérale. L'appui du public est fort et le soutien des autorités à l'égard d'un scrutin à représentation proportionnelle mixte est bien documenté.

15. Il faut tenir compte d'importants intervenants mis à part la population en générale et les provinces canadiennes. La ministre des Institutions démocratiques s'engage à proposer un système électoral qui assurera une représentation plus fidèle des Canadiens aux élections fédérales de 2019. Élections Canada, le Comité spécial sur la réforme électorale, le ministère des Travaux publics et le ministère du Patrimoine canadien travailleront avec la ministre des Institutions démocratiques pour s'assurer que le mandat ministériel est rempli. Les partis politiques au Canada ont pris des positions claires sur la réforme électorale lors de leurs campagnes électorales dans le cadre des élections fédérales de 2015 et par le biais de motions présentées à la Chambre des communes depuis ce jour.

16. L'Assemblée des Premières Nations est un intervenant très important à propos de cet enjeu et doit être systématiquement consultée. En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a recommandé un parlement autochtone distinct et unique, signalant que la réforme parlementaire ne va peut-être pas assez loin pour représenter les Canadiens autochtones. Même si l'Assemblée des Premières Nations n'est pas partisane d'un scrutin à représentation mixte, la création d'une liste réservée aux membres autochtones du Parlement apaise certaines de leurs préoccupations. Pendant les élections fédérales de 2015, le mouvement social « Rock the Vote » déterminé à résoudre le faible taux de participation des autochtones au Canada a démontré que les Canadiens autochtones sont en faveur d'une réforme électorale.

17. Les médias partout au Canada ont rapporté que la réforme électorale exige une modification de la Constitution, suscitant quelques inquiétudes concernant la légalité des changements apportés au système électoral au moyen d'une loi du Parlement. L'article 44 de la *Loi constitutionnelle de 1982* permet au gouvernement d'amender le pouvoir exécutif du Canada, incluant le Sénat et la Chambre des communes sans un consensus parmi les provinces. Le *Rapport de la Commission du droit du Canada* de 2004 remis au ministre de la Justice révèle que les changements à la constitution ne sont pas un élément indispensable à la réforme électorale.

18. La réforme électorale entraînera des coûts; à cet effet, le budget de 10,7 millions de dollars permettra à la ministre des Institutions publiques d'examiner toutes les options entourant la réforme électorale. Le budget est suffisant pour permettre la mise en place du scrutin à représentation mixte au Canada au cours des cinq prochaines années. Le scrutin à représentation mixte est facile à utiliser et à comprendre, mais suffisamment complexe pour représenter équitablement l'électorat. Le scrutin à représentation mixte est une option abordable et réaliste au système uninominal majoritaire à un tour et assurera une représentation plus fidèle de l'électorat canadien.